

## Message

du

conseil fédéral à l'assemblée fédérale

concernant

la votation fédérale du 4 novembre 1894  
(initiative sur la répartition du produit des douanes).

(Du 6 décembre 1894.)

---

Monsieur le président et messieurs,

Le 28 juin écoulé, vous avez pris l'arrêté ci-après.

### L'assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu la demande d'initiative revêtue de 67,828 signatures déposée à la chancellerie fédérale le 8 avril 1894 et ayant pour objet d'introduire, dans la constitution fédérale, un article 30<sup>bis</sup> ainsi conçu :

« La Confédération doit payer aux cantons chaque année, sur le produit total des péages, deux francs par tête d'habitant, en prenant pour base le chiffre de la population de résidence ordinaire établi par le dernier recensement fédéral.

« Cette disposition constitutionnelle entre, pour la première fois, en vigueur pour 1895, »

vu les rapports du conseil fédéral du 18 mai et du 5 juin 1894 ;

en application des articles 8 et 10 de la loi du 27 janvier 1892, concernant le mode de procéder pour les demandes d'initiative populaire et les votations relatives à la révision de la constitution fédérale,

*arrête :*

1. La demande d'initiative tendant à faire répartir, entre les cantons, une partie des recettes des douanes sera soumise à la votation du peuple suisse et des cantons.

2. L'assemblée fédérale en propose le rejet.

3. Le conseil fédéral est chargé de prendre les mesures nécessaires en vue de la votation.

En exécution de ce mandat, nous avons fixé la votation au dimanche 4 novembre dernier.

La rectification définitive des procès-verbaux de cette votation a donné les résultats suivants.

<b>Cantons.</b>	<b>Oui.</b>	<b>Non.</b>
Zurich . . . . .	9,860	57,274
Berne . . . . .	19,319	65,103
Lucerne . . . . .	13,044	12,360
Uri . . . . .	2,883	991
Schwyz . . . . .	6,363	2,766
Unterwalden-le-haut . . . . .	1,726	913
Unterwalden-le-bas . . . . .	1,447	785
Glaris . . . . .	1,223	3,860
Zoug . . . . .	2,152	1,971
Fribourg . . . . .	16,226	7,222
Soleure . . . . .	4,994	9,733
Bâle-ville . . . . .	996	8,009
Bâle-campagne . . . . .	2,144	5,928
Schaffhouse . . . . .	776	6,241
Appenzell-Rh. extérieures . . . . .	364	9,614
Appenzell-Rh. intérieures . . . . .	1,489	1,135
St-Gall . . . . .	11,228	29,936
Grisons . . . . .	6,122	12,547
Argovie . . . . .	11,600	24,801
Thurgovie . . . . .	3,089	14,868
Tessin . . . . .	9,041	6,902
Vaud . . . . .	1,721	35,048
Valais . . . . .	15,943	5,441
Neuchâtel . . . . .	782	15,735
Genève . . . . .	950	11,456
<b>Total</b>	<b>145,462</b>	<b>350,639</b>

Il résulte de ce tableau que 145,462 électeurs et 8 1/2 cantons se sont exprimés en faveur de l'initiative, tandis que 350,639 électeurs et 13 1/2 cantons ont voté contre.

Ont accepté les cantons de Lucerne, Uri, Schwyz, les deux Unterwalden, Zoug, Fribourg, Appenzell-Rhodes intérieures, Tessin et Valais.

Ont rejeté les cantons de Zurich, Berne, Glaris, Soleure, les deux Bâle, Schaffhouse, Appenzell-Rhodes extérieures, St-Gall, Grisons, Argovie, Thurgovie, Vaud, Neuchâtel et Genève.

La demande d'initiative a donc été repoussée par une majorité de 205,177 voix et de 5 états.

Aucune opposition n'a été soulevée contre cette votation; nous avons traité, de la manière usuelle, quelques réclamations relatives à des entraves portées à l'exercice du droit de vote.

Pour terminer, nous vous présentons encore ci-après un tableau plaçant en regard, outre le nombre des acceptants et des rejetants, celui des électeurs et celui des bulletins valables et des bulletins non valables.

Cantons.	Electeurs inscrits.	Bulletins délivrés.			Oui.	Non.	Voix des états.
		valables.	blancs.	non valables.			
Zurich . . . . .	88,972	67,134	3057	57	9,860	57,274	Non.
Berne . . . . .	118,980	84,422	493		19,319	65,108	Non.
Lucerne . . . . .	33,031	25,404	87	107	13,044	12,360	Oui.
Uri . . . . .	4,392	3,874		14	2,883	991	Oui.
Schwyz . . . . .	12,711	9,129	20	27	6,363	2,766	Oui.
Unterwalden-le-h. . . . .	3,720	2,639		6	1,726	913	Oui.
Unterwalden-le-b. . . . .	2,936	2,232	1	5	1,447	785	Oui.
Glaris . . . . .	8,219	5,083	84	6	1,223	3,860	Non.
Zoug . . . . .	6,077	4,123	16	21	2,152	1,971	Oui.
Fribourg . . . . .	29,616	23,448	119	43	16,226	7,222	Oui.
Soleure . . . . .	19,367	14,727	34	75	4,494	9,733	Non.
Bâle-ville . . . . .	14,011	9,005	8	17	996	8,009	Non.
Bâle-campagne . . . . .	13,180	8,172	96	4	2,144	5,928	Non.
Schaffhouse . . . . .	8,086	7,017	107	3	776	6,241	Non.
Appenzell-Rh. ext. . . . .	12,230	9,978	100	15	364	9,614	Non.
Appenzell-Rh. int. . . . .	3,022	2,624	36	5	1,489	1,135	Oui.
St-Gall . . . . .	51,466	41,164	771	?	11,228	29,936	Non.
Grisons . . . . .	22,760	18,669	95	14	6,122	12,547	Non.
Argovie . . . . .	41,264	36,401	378	46	11,600	24,801	Non.
Thurgovie . . . . .	24,083	17,957	156	10	3,089	14,868	Non.
Tessin . . . . .	33,209	15,943	118	79	9,041	6,902	Oui.
Vaud . . . . .	64,114	36,769	62	55	1,721	35,048	Non.
Valais . . . . .	27,949	21,384	37	82	15,943	5,441	Oui.
Neuchâtel . . . . .	26,727	16,517	114	29	782	15,735	Non.
Genève . . . . .	20,128	12,386	28	26	930	11,456	Non.
Total	690,250	496,101	—	—	145,462	350,639	

Veillez agréer, monsieur le président et messieurs, l'assurance renouvelée de notre haute considération.

Berne, le 6 décembre 1894.

Au nom du conseil fédéral suisse,

*Le président de la Confédération :*

E. FREY.

*Le chancelier de la Confédération :*

RINGIER.

**Message du conseil fédéral à l'assemblée fédérale concernant la votation fédérale du 4 novembre 1894 (initiative sur la répartition du produit des douanes). (Du 6 décembre 1894.)**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1894
Année	
Anno	
Band	4
Volume	
Volume	
Heft	53
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	19.12.1894
Date	
Data	
Seite	481-484
Page	
Pagina	
Ref. No	10 071 794

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.